

De : [ACCES INFORMATION](#)
À : [REDACTED]
Objet : RE: Régisseur d'instruction
Date : 24 mai 2024 14:06:33
Pièces jointes : [2020-09-21_biffé.pdf](#)
[Avis de recours \(8\).pdf](#)

Monsieur,

La présente donne suite à votre demande du 24 avril dernier concernant la fonction de régisseur d'instruction.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous constatons que la Régie ne détient pas de document pouvant répondre à l'ensemble de vos questions. En ce sens, il n'est pas possible de donner suite à toute votre demande (art. 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après la « Loi sur l'accès »). Cependant, vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents repérés qui peuvent répondre à vos questionnements.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Directive sur le cloisonnement :

https://www.racj.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Accueil/Formulaires_et_publications/Publications/La_fonction_juridictionnel/Directive_regisseurs_30-08-02.pdf

Procédure de la Régie des alcools, des courses et des jeux relative au recrutement et à la sélection des personnes aptes à y être nommées régisseurs, vice-présidents ou présidents ainsi que sur le renouvellement de leur mandat :

https://www.racj.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Accueil/Relations_medias/Nouvelles/ProcEDURE_RACJ_2018-05-10_logo.pdf

Compte-rendu du comité de gestion du 21 septembre 2020 :

Voir pièce jointe

Veuillez noter que le compte-rendu des sujets qui ne sont pas liés à votre demande a été caviardé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Marie-Christine Bergeron, avocate

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Directrice des affaires juridiques

Régie des alcools, des courses et des jeux

200, chemin Sainte-Foy, bureau 400

Québec (Québec) G1R 1T3

418 932-7600

marie-christine.bergeron@racj.gouv.qc.ca

Compte rendu de la rencontre du comité de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux tenue le lundi 21 septembre 2020 à 9 h 30, par TEAMS

Étaient présents : M^{me} France Lessard, présidente
M^e Louise Marchand, vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^{me} Nathalie Gagné, vice-présidente au développement organisationnel et à la performance
M. Mario Lacroix, directeur général adjoint des services à la clientèle
M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie
M^e Marie-Christine Bergeron, directrice des affaires juridiques
M^e Éric Bernatchez, directeur de la direction du contentieux

Était invitée : M^{me} Sandra Langevin, directrice du développement organisationnel et des services à la gestion, pour les points 3.1 à 3.5

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

2. Adoption des comptes rendus du 29 juin et du 31 août 2020

Les comptes rendus sont adoptés.

3. Pour information :

3.1 Départ de la régisseuse d'instruction et suite

M^{me} Lessard annonce le départ à la retraite de M^{me} Bossé le 8 octobre prochain, après 17 années au sein de la Régie.

Elle explique qu'avec ce départ, le rôle du régisseur d'instruction doit être revu afin d'assurer la poursuite de ce poste stratégique à la Régie. Ainsi, il est proposé que les régisseurs juridictionnels assument cette tâche selon un rôle prédéterminé. Un juriste de la direction du contentieux viendra en support au régisseur d'instruction afin de faire une pré-analyse des dossiers soumis et appuyer le régisseur d'instruction. M^e Emmanuelle Villeneuve a accepté avec enthousiasme d'assurer ce rôle de soutien.

Un processus rigoureux sera ainsi mis en place afin d'assurer la poursuite des activités tout en garantissant le respect du cloisonnement entre les fonctions juridictionnelles et administratives.

Des discussions ont lieu par la suite concernant la façon dont sera souligné le départ à la retraite de M^{me} Bossé en période de COVID.

3.2 Formation (suivi du plan de formation, processus d'autorisation, suivi des formations, état des dépenses)

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

3.3 Mise à jour des orientations relatives au retour graduel des activités en milieu de travail

[REDACTED]

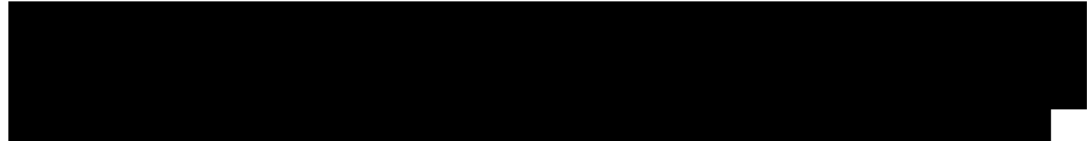
3.4 Rappel des mesures de contrôle des dépenses

[REDACTED]

3.5 Suivi du Plan de mobilisation du personnel

[REDACTED]

3.6 Suivi des travaux du Tribunal numérique




3.7 Suivi de l'évaluation de programmes



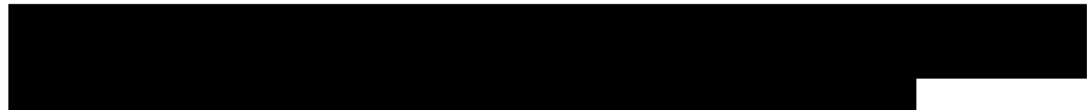
3.8 Nouveaux portables



3.9 Suivi du PAO au 30 septembre 2020



3.10 Numérisation



4. Tour de table

Un tour de table est fait afin de permettre aux membres du comité de gestion d'échanger sur des dossiers et sujets d'intérêt.

5. Date de la prochaine réunion (lundi 5 octobre 2020)

La prochaine rencontre aura lieu le lundi 5 octobre 2020.

6. Clôture de la réunion

La réunion a pris fin à 12 h 05.